

07.09.2017 - 11:14 Uhr

Appel à tous les acteurs politiques: tenez-vous en aux faits!

Zurich (ots) -

L'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) appelle instamment tous les acteurs politiques à s'en tenir aux faits pendant la campagne de votation sur la réforme «Prévoyance vieillesse 2020», et, compte tenu de la complexité de ce projet, de ne pas tomber dans des raccourcis simplistes, ambigus ou susceptibles d'être mal interprétés. Vous trouverez ci-après quelques exemples des déclarations fallacieuses les plus largement répandues et les faits fondamentaux qui ont été écartés.

Les opposants à la réforme prétendent que, si la réforme était acceptée, les générations les plus jeunes devraient en supporter la plus lourde charge financière. Ils comparent toutefois des périodes de cotisations inégales. Selon l'ASIP, une telle comparaison est indéfendable. Quand on veut comparer le loyer de deux appartements, on ne compare pas le loyer mensuel de l'un au loyer trimestriel de l'autre. De plus, en réduisant de deux tiers la redistribution dans le deuxième pilier, contraire au système de la prévoyance, la réforme contribuera à stabiliser la prévoyance vieillesse et profitera particulièrement aux plus jeunes. Or, cela est souvent passé sous silence.

Les détracteurs du projet affirment quant à eux que les personnes appartenant à la «génération de transition» sont les véritables bénéficiaires de la réforme. Mais, en réalité, c'est précisément la génération de transition qui a financé, sans l'avoir voulu, pendant plusieurs années cette redistribution inéquitable des plus jeunes vers les plus âgés dans le deuxième pilier. Elle a, de ce fait, été contrainte de céder une partie des rendements réalisés sur son capital. La garantie des droits acquis est nécessaire si l'on veut atteindre le principal objectif de cette réforme, à savoir le maintien du niveau des rentes. Ce n'est pas en considérant une telle mesure comme un profit qu'on y arrivera.

Les opposants soutiennent par ailleurs que les retraités actuels compteraient parmi les perdants de la réforme. Or, ils ne paieront qu'à partir de 2021 la légère augmentation de la TVA (0,3%) prévue. Prétendre que cette mesure les pénalise ne se justifie pas, surtout que la TVA est supportée solidairement par tous les consommateurs. Du reste, cette répartition de la charge financière sera pratiquement imperceptible. La réforme garantit au contraire les rentes des retraités actuels.

L'ASIP s'est fixée comme objectif d'améliorer la compréhension des questions de prévoyance et, parallèlement, de lutter contre la désinformation. Pour l'ASIP, il est important que les électrices et les électeurs puissent se former une opinion équitable et fondée sur des arguments professionnels.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Peter Metzinger
Téléphone +41 79 628 61 26
Courriel peter@businesscampaigning.com
Sites web www.reformeurgente.ch / www.asip.ch /
www.avec-nous-pour-nous.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005511/100806532> abgerufen werden.